



Galley Liliane, Michellod Savio

Création d'une loi-cadre de l'action sociale

Cosignataires : 21

Réception au SGC : 24.11.23

Transmission au CE : *24.11.23

Dépôt et développement

Nous demandons au Conseil d'Etat de préparer et de soumettre au Grand Conseil un projet de loi-cadre de l'action sociale réglant notamment les questions de monitoring des réalités sociales (dans le sens de la motion 2023-GC-78 Galley/Michellod), de prévention des problématiques, d'harmonisation et de financement des prestations, d'organisation et de coordination du dispositif ainsi que d'accessibilité des prestations.

Les bases légales régissant actuellement les questions sociales dans le Canton de Fribourg ne sont plus adaptées à l'évolution des réalités. La loi sur l'aide sociale (LASoc), même révisée, s'avère un instrument insuffisant pour couvrir la diversité, l'ampleur et la modularité du dispositif cantonal d'action sociale car elle reste axée sur le secteur de l'aide sociale, qu'elle soit matérielle ou personnelle.

Par ailleurs, comme le soulève le Conseil d'Etat dans son dernier rapport sur la pauvreté, les questions de financement, de collaboration et de clarification des compétences entre les différents acteurs publics et privés restent un enjeu majeur. Sachant que les problématiques sociales vont probablement continuer à s'aggraver et à se complexifier dans un futur proche, l'élaboration d'une loi-cadre de l'action sociale, telle que mentionnée comme piste dans ce même rapport, est un chantier à prendre en main sans attendre. Cette démarche implique certes un investissement important, mais ses retombées positives bénéficieront à toutes les parties prenantes et à la population fribourgeoise en général.

—

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).